Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP

Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger Réunion du 15 juin 2015

Présents:

Philippe Arnaud, Laure Barrouillet, Anne-Sophie Bourrel, Thibaut Chapron, Jules Gregory, Philippe Hardy, Olivier Hélénon Fabienne Lecieux, Stefan Neraal, Gwenn Pichon-Naudé, Jean-Michel Scherrmann et Jean-Yves Artigou

Excusés:

Bahram Bodaghi, Thierry Chinet, Jean-Luc Dumas, Vincent Gajdos,

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 avril 2015

Le compte rendu est approuvé.

2. Format innovant de stage : pistes de réflexion

Olivier Hélénon présente au groupe (diaporama en annexe 1) différentes formules de stages partagés entre deux disciplines ou activités complémentaires au sein d'un même CHU, ou entre un service d'un CHU et un autre d'un CH, voire d'un établissement privé.

L'exemple de la médecine nucléaire et de la radiologie avec trois mois dans chaque service ou un partage différent en fonction du projet pédagogique est souligné notamment dans le cadre de l'imagerie hybride (TEP-CT et TEP-IRM).

La création de postes d'assistants spécialistes partagés entre un service de CHU et un de CH dynamise ce type de propositions dans lesquelles les équipes peuvent s'inscrire, notamment en radiologie interventionnelle, en bénéficiant de l'encadrement des internes par l'assistant spécialiste.

L'exemple de la sur-spécialité en radiologie ostéo-articulaire, dont l'offre de formation est insuffisante à l'Assistance publique ,est pris pour suggérer des postes partagés avec les établissements privés centrés sur cette sur-spécialité.

Ces schémas innovants de stage sont appréciés et encouragés par le groupe de travail et en particulier par les représentants des internes.

Le financement doit bien entendu être strictement identique mais éventuellement partagé (cofinancement par la structure d'accueil hors CHU), quelle que soit la formule retenue et la localisation du stage (Jules Gregory et J.-Y. Artigou).

3. L'interne en pharmacie

Anne-Sophie Bourrel, représentante des internes en pharmacie à la CME, présente un diaporama qui figure en annexe 2, précisant les modifications récentes dans les études, les différentes modalités de filières et les débouchés.

Il y a autant de filles que de garçons dans les études de pharmacie.

Le Doyen Jean-Michel Scherrmann rappelle qu'environ 70 internes sur environ 300 étudiants en pharmacie envisagent de passer le concours de l'internat : ce sont habituellement ceux qui poursuivent ensuite une carrière hospitalière.

En biologie, l'attrait de l'installation en laboratoire s'est très nettement estompé ces dernières années. De même, très peu d'internes de la filière pharmacie hospitalière souhaitent au sortir de leur internat exercer en officine.

Durant leur cursus, les internes ont généralement deux demi-journées de formation théorique à la faculté par semaine soit pour la moitié des UE 10 ECTS.

Les internes font en grande majorité des gardes même si l'hypothèse théorique de ne pas en faire est possible et très regrettable. Le repos de sécurité est bien respecté. Philippe Arnaud précise que pour un respect du repos de sécurité et une bonne organisation des gardes au regard des nouveaux textes en vigueur, il faut compter environ 8 internes dans la liste des gardes.

4. Conséquences du décret fixant le temps de travail des internes : nécessité d'une évaluation

Cette évaluation est en cours, notamment à l'initiative de l'ARS Ile-de-France.

De façon non chiffrée, un tour de table des différents représentants révèle que l'application du décret n'est pas effective en chirurgie (Thibaut Chapron). Pour les DES de spécialité, son application est fonction des disciplines et à l'intérieur des disciplines, du caractère fourni ou non des effectifs en interne par service (Jules Gregory).

Elle l'est de façon satisfaisante en DES de médecine générale (Stefan Neraal).

Enfin, elle est appliquée de façon satisfaisante en pharmacie (Anne-Sophie Bourrel).

5. Garde du samedi matin : expérimentation

L'expérimentation d'une garde le samedi matin est le prolongement d'une demande des internes formulée en octobre 2014.

Elle revient à comptabiliser le samedi entier comme une garde au tarif de 119.02 € au lieu de 65.01 € la demi-garde du samedi après midi et le surcout est à la charge des établissements volontaires.

Les établissements ont le mois de septembre pour se déclarer volontaires, l'expérimentation étant applicables dès novembre 2014 pour une période de deux ans. Les représentants des internes y sont favorables : ils en sont les instigateurs. Ils remarquent que les CH ayant une moindre attractivité pour les internes sont plus motivés par cette expérimentation que les CHU.

Le Groupe ne connait pas la position des présidents de CME des CHU.

Mme Pichon-Naudé a informé le Groupe que la conférence des directeurs généraux de CHU est opposée à cette expérimentation et l'AP-HP ne s'engagera donc pas dans cette démarche.

6. Internes en difficultés

La synthèse des travaux du groupe a été présentée par J.-Y. Artigou à la CME du 12 mai 2015. Le diaporama de cette communication a été incorporé dans une présentation faite le 28 mai par Dominique Choudat dans le cadre de la Commission régionale paritaire à l'ARS.

Fabienne Lecieux réitère au Groupe sa proposition faite en CME d'être l'interlocutrice privilégiée pour la médecine du travail des internes.

7. Commission d'agrément et d'évaluation des besoins

A partir de cette année, la Commission d'évaluation des besoins est mise en place par l'ARS comme elle l'est déjà dans les autres régions en France. Cette commission est jumelée avec la Commission d'agrément et cela entraîne comme conséquence que le représentant de la CME est invité désormais à la Commission d'agrément, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Ces commissions se sont tenues en mai dernier.

8. Préparation des prochaines commissions de répartition

Celles-ci auront lieu dans la deuxième quinzaine de juillet pour les DES de spécialité et le 28 septembre pour le DES de médecine générale.

9. Jury de sélection des Résidents du Collège de médecine

Cette année, un peu plus de 100 candidatures se sont fait jour compte tenu d'une diffusion importante émanant de la Délégation aux Relations Internationales.

Le jury qui s'est tenu le 18 mai 2015 a effectué une sélection aboutissant à une attribution des 35 postes budgétés.

10. Jury de sélection des Inter CHU : calendrier et nouvelle procédure

Le calendrier posait un problème : celui de la date de clôture des inscriptions fixée au 30 juin et de la nécessité de présenter les résultats du jury à une réunion de la CTEM, ce qui reportait de deux mois les résultats et l'information des candidats.

J.-Y. Artigou a contacté Thierry Bégué, Président du CTEM, et Loïc Capron, Président de la CME, qui ont tous deux accepté le principe d'une simple information à leur attention des décisions du jury de sélection.

Cette nouvelle procédure permettra de tenir désormais le jury quelques jours après la clôture des dépôts de dossier, début juillet,

Les résultats entérinés par les deux présidents mi-juillet seront alors diffusés sans délai notamment aux candidats et aux chefs de service d'accueil.

11. Adresses électroniques des internes

Une adresse électronique personnalisée pour chaque interne est désormais disponible pendant tout leur cursus. Laure Barrouillet doit évaluer le nombre d'internes qui s'en servent effectivement et en présentera un bilan à l'occasion de la prochaine réunion.

Prochaine réunion du groupe : Lundi 19 octobre 2015 à 17 heures Salle 119

Le 16 juin 2015